

Méthodes/Relations avec l'Administration

LR/AR

Réf. : 230314-LET-R-L0-EFRA00013-MRA1-S23-082-
GAS102_envoi DADT prefecture

Objet : DADT du site GAS102

Préfecture du GARD
Bureau de l'environnement
A l'attention de Mme MAXCH
10, Avenue Feuchères
30 045 NIMES Cedex 9

Lacq, le 14 mars 2023

COURRIER AFFAIRE
PREFECTURE
21 MARS 2023
D.C.L.C

Madame,

Dans le cadre de notre mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, nous vous adressons, par la présente, la Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux (DADT) du puits GARONS 102 (GAL9).

Ce site est implanté sur la commune de Bouillargues dans le département du Gard (30).

Ce dossier est établi au titre de l'article 43 du décret 2006-649 du 2 juin 2006 (relatif aux travaux miniers et à la police des mines) et par application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier.

Nous vous adressons les 6 exemplaires nécessaires à l'instruction du dossier qui interviendra dès lors que la recevabilité de la déclaration aura été confirmée au titre de l'article 43 du décret 2006-649 du 2 juin 2006 modifié et de l'arrêté du 8 septembre 2004 (pris pour application de l'article 44 du décret 95-696 du 9 mai 1995).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Vincent DOUARD

Responsable du Projet RETIA Lacq

- PJ. : 6 exemplaires des rapports référencés :
 - La DADT : 230307-MEM-R-V0-EFRA00013-MRA1-DAT-GAS102-V1
 - Sur Clé USB en fin de rapport :
 - Le dossier d'annexes